

CONSEIL D'ETAT

Arrêté de nomination au sein du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) pour la période de législature 2013 - 2017

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de la santé,

arrête:

Article premier Est nommée membre du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), pour la période législative 2013 – 2017, la personne désignée ci-après:

- Bütikofer Anne-Geneviève membre, Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 2 septembre 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND